

SPAgri-CFDT

Administration centrale
Services déconcentrés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
Institut national des appellations d'origine (INAO)

SGEN-CFDT

Enseignement agricole public
Enseignement technique
Enseignement supérieur et recherche agronomique,
agroalimentaire et vétérinaire

Déclaration liminaire de la CFDT

CHSCT-M du 22 mars 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La déclaration de la CFDT sera brève, pour ne pas (trop) obérer sur le temps de travail de cette séance dont l'ordre du jour est dense, et dont chaque point mérite qu'on prenne le temps, y compris les questions diverses.

En complément de la déclaration intersyndicale, nous souhaitons néanmoins insister sur un point : les RPS.

Les RPS, partout, sont en progression.

Dans les **DRAAF** fusionnées, où ne comprenons pas l'obstination de l'administration de ne pas vouloir faire de bilan *in itinere*, qui porterait à la fois sur l'adéquation missions-moyens et sur « l'état des troupes », écartelées entre plusieurs sites et pour lesquelles la chaîne de commandement est souvent peu claire. Cela permettrait d'objectiver les choses, dans l'intérêt de tout le monde.

Les RPS en **DDI** : la gouvernance n'est toujours pas stabilisée, dans ces structures qui sont pourtant en première ligne quand une crise agricole et/ou sanitaire voit le jour. Un seul exemple en complément de la situation des SEA déjà évoquée : les DDCSPP du Sud-Ouest de la France qui gèrent pour la deuxième année consécutive une crise d'**influenza aviaire sans précédent**. Pour la deuxième fois, mais dans un chaos similaire à l'an passé car aucun « retour d'expérience » n'a été réalisé à l'issue de la première campagne d'abattage massif. À ce jour, les équipes sont épuisées, malgré les renforts venus porter main forte aux collègues. Épuisées pour la deuxième année consécutive, avec pour seule perspective d'avoir encore des mois de surcharge de travail devant elles, et que ça recommence l'an prochain. Car, là non plus, on n'est pas sur une passade conjoncturelle, mais bien sur un **problème structurel**. C'est notre ministre qui le dit : le système de production doit se remettre en cause pour enrayer le phénomène. Le MAAF, avec tous ses services déconcentrés, doit donc être sur le terrain, à travailler avec les partenaires et les producteurs à ce changement, pour donner une visibilité à long terme aux producteurs, ce qui redonnera aussi du sens au travail des agents. Mais à court terme, le MAAF doit absolument tirer les leçons des deux crises aviaires, avec les agents de terrain (DDCSPP bien sûr, mais aussi DRAAF, DDT, DGAL), pour mettre au point des méthodes qui permettront de faire face aux prochaines crises avec plus de sérénité... pour les agents, pour les producteurs.